

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 juillet 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 23 et 24 juillet 2020**

**2020 DDCT 28** Subventions de fonctionnement (362.000 euros) à 131 associations pour le financement de 155 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 2<sup>ème</sup> enveloppe et Conventions Pluriannuelles d'Objectifs).

**Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du 20 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 21 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 3ème Commission,

#### Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association 3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE (188896) pour une action 'Atelier de coréparation vélo' (2020\_01829).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association 4 A 4 DIX HUIT (11945) pour les actions :

- 'De Mômes et d'opérette : Des grottes de Lascaux aux grafs de lascarcs' (2020\_01846/ 2000 euros)
- 'Place du village : en route pour la planète' (2020\_01849/ 2000 euros)

Article 3: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ETONNNANT CINEMA (187708) pour une action 'Écrans numériques, parents, enfants, ateliers participatifs et citoyens' (2020\_01928)

Article 4: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association ADAGE - ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION (8382) pour une action 'Femmes du 17ème en chemin vers l'emploi' (2020\_01234)

Article 5: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ANTANAK (183663) pour une action 'COURS DE FRANÇAIS ET CRÉATION D'ÉMISSION RADIOPHONIQUES' (2020\_01410)

Article 6: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association APERTURA (187531) pour une action 'MON POINT DE VUE'(2020\_00330)

Article 7: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association ARBP - ASSOCIATION RUNGIS BRILLAT PEUPLIERS (6381) pour une action 'Ateliers des savoirs' (2020\_02020)

Article 8: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association ARIANA (67173) pour une action 'Programme d'insertion éducative, culturelle et sociale' (2020\_02404)

Article 9: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ARZAZOU (88301) pour une action 'Ateliers Arts plastiques des vacances' (2020\_00624)

Article 10: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association CULTURE 2 + (13485) pour une action 'Accueil des enfants en première année de scolarisation' (2020\_00968). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 11: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV (19603) pour une action 'Faciliter l'accès aux livres et à la lecture dans le quartier Haut Poissonniers' (2020\_01368). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 12: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association JOSEPHINE POUR LA BEAUTE DES FEMMES (19697) pour une action 'Beauté Inclusive' (2020\_07743). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 13: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association KOLONE (67701) pour une action 'Orientation et Prévention en Santé' (2020\_01192)

Article 14: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association OEUVRE PARTICIPATIVE (19629) pour une action 'Paysage B, quand les murs se transforment avec la créativité de chacun'(2020\_01554)

Article 15: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'ASSOCIATION SOCIO EDUCATIVE DES FAMILLES DE L'ENSEMBLE CLIGNANCOURT (150) pour une action 'Gestion urbaine de proximité avec les enfants et par l'image' (2020\_01280)

Article 16: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association VOTRE VILLAGE A TOUS (190544) pour une action 'Accompagner physiquement les personnes en situation d'isolement et de fragilité à leurs rendez-vous' (2020\_01385)

Article 17: Une subvention d'un montant de 9000 euros est attribuée à l'association ATELIER MUSICAL DES TROIS TAMBOURS (9866) pour une action 'Développement d'activités et d'espaces de pratiques musicales amateurs favorisant la mixité' (2020\_01565)

Article 18: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ATELIERS - COMME A LA MAISON (153751) pour une action 'PASSAGE A L'ART' (2020\_01290)

Article 19: Une subvention d'un montant global de 5500 euros est attribuée à l'association AVENIR + (188931) pour ses actions :  
- 'Accompagnement Scolaire' (2020\_03125/4000 €)  
- ' Critiques d'art 18' (2020\_03126/1500 €)

Article 20: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CEFIA (CENTRE SOCIAL DES EPINETTES FAMILLE INSERTION ACCUEIL) (3001) pour une action 'Fête de quartier et animations hors les murs' (2019\_10102)

Article 21: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CENTRE D'ACCUEIL ET DE MEDIATION RELATIONNELLE EDUCATIVE ET SOCIALE - C.A.M.R.E.S. (13545) pour une action 'Camres des villes, Camres des champs' (2020\_02004)

Article 22: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CENTRE PAROISSIAL D'INITIATIVES JEUNES OZANAM (CEPIJE OZANAM) (181768) pour une action 'Médiation Inter-Quartiers' (2020\_00473)

Article 23: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association CITOYENNES INTERCULTURELLES DE PARIS 20EME (54062) pour une action 'Job' Venture : Promouvoir auprès des jeunes les métiers de la filière alimentaire' (2020\_02306)

Article 24: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CLUB ATHLETIQUE DE PARIS 14 (18212) pour une action 'Fit foot pour Sénior' (2019\_10100). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 25: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE GRAINES DE SOLEIL (13365) pour une action 'LES HABITANTS SE RETROUVENT AU THÉÂTRE' (2020\_00997)

Article 26 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE HARMONIEUSE DISPOSITION (174443) pour une action 'Ateliers de théâtre pour enfants' (2019\_10136)

Article 27 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE MANQUE PAS D'AIRS (40762) pour une action 'Voi[e,x,s] Chapelle Charbon #3' (2020\_01896)

Article 28 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE OPERA SUR LE TOIT (181557) pour une action 'Ateliers d'improvisation de danse pour femmes en situation de fragilité sociale' (2020\_01590)

Article 29 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE RESONANCES (604) pour une action 'Art'ftherwork, action artistique au service de l'initiative et de l'autonomie des jeunes' (2020\_01900)

Article 30: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association COUP DE MAIN (49281) pour une action 'La Recyclerie ouverte sur le quartier' (2020\_01905). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 31: Une subvention d'un montant de 6500 euros est attribuée à l'association CRESCENDO (9608) pour les actions :

- 'Etre parents à Belleville'(2020\_01879/ 5000 euros)
- 'Accompagnement d'un groupe de femmes'(2020\_01881/1500 euros)

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 32: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CULTURE PRIORITAIRE (173521) pour une action 'Egalité des chances dans le 18e : culture générale et culture des métiers pour les jeunes' (2020\_01906)

Article 33: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association DANUBE SOCIAL ET CULTUREL (9687) pour une action 'Eco Citoyen' (2020\_01616)

Article 34: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association DELIDEMO (11805) pour une action 'Lier les personnes par la parole et par le livre; les Petits Déjeuners ' (2020\_00775)

Article 35: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association DEUXIEME GROUPE D'INTERVENTION (189652) pour une action 'L'ATELIER DE CURIOSITÉ URBAINE - ESCALE - JEUNES' (2020\_01914)

Article 36: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association DIALOGOS - CREER DES LIENS (193079) pour une action 'Développer la philosophie en milieu populaire' (2020\_01915)

Article 37: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association D'UNE LANGUE A L'AUTRE- DULALA (8045) pour une action 'Accompagner une dynamique éducative territoriale en faveur du plurilinguisme dans le 18<sup>ème</sup>(2020\_01910). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 38: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association EIDIP (ECOUTE INTERCULTURELLE DANS UN DISPOSITIF INTER PSY) (20562) pour une action 'Accompagner et soutenir les adolescents - 20ème' (2020\_07691). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 39: Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association ENSEMBLE ET SOLIDAIRES-UNION NATIONALE RETRAITES ET PERSONNES AGEES-FEDERATION DE PARIS (21175) pour les actions :

- 'Récit de Ville et de vie' (2020\_01441/ 3000 euros)
- 'Séniors dans la Cité'(2020\_02904/ 4000 euros)

Article 40: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (5782) pour les actions :

- 'Ensemble, aidons les à réussir à Paris 11e'(2020\_01374/ 2000 euros)
- 'Ensemble aidons les à réussir à Paris 20e'(2020\_01376/ 1500 euros)

Article 41: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE (111181) pour l'action : 'Un vélo jusqu'à 10 ans - Paris 14e' (2020\_01932/ 2000 euros). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 42: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association EXISTENCIELLES (191104) pour une action 'Renouvellement : se réconcilier avec soi pour développer son estime de soi'(2020\_02307)

Article 43: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association EXTRAMUROS (15247) pour une action 'Ateliers P'tits Clous : sensibilisation au réemploi publics jeunes-18e' (2020\_02021). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 44: Une subvention d'un montant de 5500 euros est attribuée à l'association FABRICATION MAISON (15446) pour les actions :

- 'Chantier graphique ouvert au public / DANUBE' (2020\_01933/ 2000 euros)
- 'Les soleils' (2020\_01934/2000 euros)
- 'Chantier graphique portes du 20<sup>e</sup>' (2020\_01935/ 1500 euros)

Article 45: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association FEMMES DE LA TERRE (13527) pour une action 'Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits'(2020\_01377)

Article 46: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association FRANCAIS POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN EUROPE (FISPE) (187253) pour une action 'Lecture à Voix haute pour l'apprentissage du français et l'insertion professionnelle Paris 17<sup>e</sup>' (2020\_01942)

Article 47: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association GROUPE D'ENTRAIDE REGIONAL POUR MIEUX APPRENDRE ENSEMBLE (12005) pour une action

‘ATELIERS DE COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE POUR ADULTES IMMIGRÉS’  
(2020\_01943)

Article 48: Une subvention d’un montant de 1000 euros est attribuée à l’association HAI - LYLYNE (18259) pour une action ‘Ateliers de Vie’ (2020\_01392)

Article 49: Une subvention d’un montant de 4500 euros est attribuée à l’association HALAYE (184696) pour une action ‘Paris Pied Immeuble Numérique 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>’ (2020\_07682/ 2500 euros pour le 18<sup>e</sup> et 2000 euros pour le 19<sup>e</sup>)

Article 50 : Une subvention d’un montant de 1500 euros est attribuée à l’association IMPULSION CARRIERE EMPLOI (184726) pour une action ‘Permanence emploi Python Duvernois (2020\_01349)

Article 51: Une subvention d’un montant de 4000 euros est attribuée à l’association LA BRICOLETTE (186538) pour une action ‘Ressourcerie itinérante de quartier’ (2020\_01952)

Article 52: Une subvention d’un montant de 2000 euros est attribuée à l’association LA CORVE (194320) pour une action ‘36NEY’ (2020\_01954)

Article 53: Une subvention d’un montant de 2000 euros est attribuée à l’association LA FABRIQUE DE LA DANSE (187977) pour une action ‘Touche le Ciel’ (2020\_01955)

Article 54: Une subvention d’un montant de 2000 euros est attribuée à l’association LA MAISON (11110) pour une action ‘ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE D’EMPLOI’ (2020\_01963)

Article 55: Une subvention d’un montant de 2000 euros est attribuée à l’association LA SCENE DES MUSES (188832) pour une action ‘Chorale participative et transmission des cultures’ (2020\_01603)

Article 56: Une subvention d’un montant de 7600 euros est attribuée à l’association LA TABLE OUVERTE (11025) pour les actions suivantes :

- ‘La Table Ouverte : La solidarité intergénérationnelle’ (2020\_02134/1500 euros)

- ‘La table solidaire et citoyenne’ (2020\_00891/1500 euros).

- ‘La Table ouverte, un été solidaire’ (2020\_09602/4600 euros)

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 57: Une subvention d’un montant de 1500 euros est attribuée à l’association LA VOIE DE LA LUNE (12970) pour une action ‘Lectures plurielles’ (2020\_01787)

Article 58: Une subvention d’un montant de 8000 euros est attribuée à l’association LE PETIT NEY (10506) pour les actions :

- ‘Balade Quartier Blémont et Cimetière de Montmartre’(2020\_01288/ 1500 euros)

- ‘Parentalité’(2020\_01342/ 5000 euros)

- ‘Espace Culturel de Proximité’ (2020\_01344/ 1500 euros).

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 59: Une subvention d’un montant de 1500 euros est attribuée à l’association LE TATOU THEATRE (188946) pour une action ‘CONTÉ PARTAGÉ, CONTES INTERACTIFS DU MONDE-18e’ (2020\_01701)

Article 60: Une subvention d’un montant de 1000 euros est attribuée à l’association L'ECLABOUSSEE (28321) pour une action ‘Artistes chorégraphiques et personnes âgées / Habiter son corps, habiter les lieux’ (2020\_01646)

Article 61: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association L'ECOLE NORMALE SOCIALE (9885) pour une action 'Projet Constellation: expérimentation d'un accompagnement individuel et collectif famille'(2020\_01680). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 62: Une subvention d'un montant de 4500 euros est attribuée à l'association LEO LAGRANGE NORD - ILE-DE-FRANCE (185552) pour les actions :

- 'Atelier Deuxième Souffle'(2020\_01712/ 2500 euros)
- 'Tremplin Jeune' (2020\_01973/ 2000 euros)

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 63 : Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association LES AMIS DE LA MAISON VERTE (20780) pour une action 'Ateliers de socialisation et d'autonomisation pour femmes non francophones'(2020\_02670)

Article 64: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES FAISEURS DE SCENES (148961) pour une action 'CONTES PARTAGES avec des familles' (2020\_01640)

Article 65: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES LUCIOLES DU DOC (183217) pour une action 'BABEL-DOC : ateliers de pratique du français par le cinéma documentaire' (2020\_01649)

Article 66: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LES TITIS DE LA BUTTE D'OR (187859) pour une action 'Programmation annuelle de spectacles pour la toute petite enfance' (2020\_01468)

Article 67: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association L'INTESTINE (185529) pour une action 'LA PERMANENCE CHOREGRAPHIQUE PORTE DE LA CHAPELLE 2020' (2020\_02191)

Article 68 : Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association M.U (13685) pour une action 'Une année de créations collectives dans le quartier Charles Hermite'(2020\_02141). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 69: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association MA PARTITION DE VIE (194136) pour une action 'Voyage à travers les cultures et découverte des monuments historiques d'Ile de France' (2020\_01676)

Article 70: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association MAISON 13 SOLIDAIRE (121341) pour les actions :

- 'Café'O Quartier'(2020\_01470/ 1000 euros)
- 'Parents'Solo en Action' (2020\_01474/ 1500 euros).

Article 71: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association MAMANS ASSOCIATION GRANGES AUX BELLES (193733) pour une action 'Les mamans au service des habitants'(2020\_02142)

Article 72: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association MATADOR (19071) pour une action 'Stages de clown pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi'(2020\_01476)

Article 73: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association OASIS18 (9522) pour les actions :

- 'Foot-emploi'(2020\_01808/ 1500 euros)
- ' Préventions liés au numérique' (2020\_01809/ 1500 euros)

Article 74: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association OMBRE EN LUMIERE (14432) pour une action 'Voix Invisibles' (2020\_01481)

Article 75: Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à l'association ORIGINES (19769) pour une action 'Les enfants au centre de leurs loisirs et apprentissages' (2020\_01814)

Article 76: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association PARADOXES (16057) pour les actions :

- 'Atelier Un Bout De Chemin- Paris 11<sup>e</sup>'(2020\_01702/ 1500 euros)
- 'Passages adolescents, enseignements de la rencontre à l'atelier Chemin de vie- Paris 10<sup>e</sup>' (2020\_01705/ 1500 euros)

Article 77: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association PARIS EST VILLAGES (134261) pour une action 'Revalorisation de la zone prioritaire des Amandiers'(2020\_01766)

Article 78: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association PASSION, PROXIMITE, PARCOURS (189714) pour les actions :

- 'Like ton Job :encourager les collégiens du 17<sup>e</sup> à être acteur de leurs choix d'avenir'(2020\_01275/ 2000 euros)
- 'Like ton Job : encourager les collégiens du 20<sup>e</sup> à être acteur de leurs choix d'avenir' (2020\_01281/ 2000 euros)

Article 79 :Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association PETITS FRERES DES PAUVRES (186757) pour une action 'Action Sociale et culturelle dans un café social et alternatif'(2020\_01844)

Article 80: Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à l'association PIMMS DE PARIS (POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES) (49501) pour les actions :

- 'Accueil et suivi des nouveaux habitants dans le 14<sup>e</sup>'(2020\_01771/ 2000 euros)
- 'Visites à domicile, accès aux droits pour les plus de 70 ans ou handicapés- 13<sup>e</sup>' (2020\_01980/ 2000 euros)
- 'Visites à domicile d'accès aux droits pour les plus de 70 ans ou handicapés- 14<sup>e</sup>' (2020\_01773/ 2000 euros)
- 'Visites à domicile d'accès aux droits pour les plus de 70 ans ou handicapés- 19<sup>e</sup>' (2020\_01782/ 1000 euros)
- 'Permanence d'accès aux droits -19<sup>e</sup>'(2020\_01780/ 1000 euros)

La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 81: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association POLE SANTE PARIS 13 (182771) pour une action 'Faciliter l'accès à l'activité physique adaptée et favoriser le lien social dans le 13<sup>ème</sup>'(2020\_01784)

Article 82: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association PROJECTION 18 (193615) pour une action 'PROJECTION VERS LE FUTUR' (2020\_01056)

Article 83: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association QUARTIERLUD (193390) pour une action 'Atelier Jeux Découverte et Création' (2020\_07346)



Article 84: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association QUARTIERS DU MONDE (19878) pour une action 'Favoriser la mobilité pour l'accès aux droits sur les Portes du 20ème' (2020\_01982)

Article 85: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association RAPTZ RAPPORTEUZ (183594) pour une action 'Habitants de tous âges, Reporters des quartiers de La Chapelle à Porte de la Chapelle' (2020\_07684)

Article 86: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIERS TELA 13 (19108) pour une action 'Ateliers d'auto réhabilitation accompagnée'(2020\_01735). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 87: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association RELAIS MENILMONTANT (18888) pour une action 'Jeunes actifs dans la société'(2020\_02793). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 88: Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association RESEAU MOM'ARTRE (19394) pour les actions :

- 'Môm'Tolbiac : Aux Arts Citoyens'(2020\_01501/ 1000 euros)
- 'Môm'Didot - Les rendez-vous artistiques du square' (2020\_01798/ 1500 euros)
- 'Eco-citoyens un jour, éco-citoyens toujours !'(2020\_01732/ 3000 euros)
- 'Street Talent 11-15 ans' (2020\_01793/1500 euros)

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant correspondant aux projets mentionnés.

Article 89: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association REUSSIR PARIS 18 (189598) pour les actions :

- 'Activités culturelles et sportives sur Paris et séjours en Province'(2020\_01847/ 2500 euros)
- 'Conférences adressées aux jeunes de notre quartier' (2020\_01781/ 1000 euros)

Article90: Une subvention d'un montant de 4500 euros est attribuée à l'association ROBINS DES VILLES (51841) pour une action 'Balade sonore Banane Amandiers Ménilmontant - Acte 2' (2020\_01740). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 91:Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association SAVEURS EN PARTAGE (191369) pour une action 'Ateliers participatifs: santé et alimentation, consommation responsable et développement durable' (2020\_01748)

Article 92: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association SAVOIR APPRENDRE (13887) pour une action 'Sciences ludiques - Interne Loeb'(2020\_01762)

Article 93: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association SIRIUS PRODUCTIONS (4681) pour une action 'Ateliers d'initiation aux outils numériques' (2020\_01965)

Article 94: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association SPORT DANS LA VILLE (139041) pour une action 'Programmes But en or et Job dans la Ville' (2020\_01755)

Article 95: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association TJAD CIE (19957) pour une action 'Parcours découverte initiation musicale pour tous'(2020\_01614)

Article 96 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association TRANS'ART INT. (186216) pour une action 'Mobile Home, faire de nos espaces collectifs des espaces communs' (2020\_01765)

Article 97: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association VENI VERDI (43801) pour une action 'Agriculture urbaine au collège Flora Tristan' (2020\_01853). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 98: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association VERGERS URBAINS (172261) pour une action 'ANIMATIONS CHARLES HERMITE' (2020\_01856)

Article 99: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association ZONE VIVE (182898) pour une action 'Cinéma de quartier des Portes du 20<sup>ème</sup>' (2020\_01999)

Article 100: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association ZZ SPECTACLES (184480) pour une action 'Renaissance Porte Montmartre' (2020\_01825)

Article 101 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association 129H (19172) pour une action « Le Grand Slam des Amandiers » (CPO DAC/2020\_07919). La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs en cours correspondant au projet mentionné.

Article 102 : Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association Compagnie Abel (8168) pour une action « Donne-moi la main » (CPO DAC/2020\_07383).

Article 103 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association La Comédie des Anges (86601) pour une action « Quartiers en poésie, sentiers de vie » (CPO DAC/2020\_07379).

Article 104 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association Le Fil de Soie (15306) pour une action « Sensibilisation aux arts du cirque » (CPO DAC/2020\_07382).

Article 105 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association Tamérantong (17945) pour une action « Théâtre et Citoyenneté » (CPO DAC/2020\_07375).

Article 106: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association A TIRE D'AILES (15348) pour une action 'Les Ateliers Autrement' (2020\_01852)

Article 107 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association PARIS ACASA FUTSAL (7185) pour une action 'Dynamisation et validation par le sport pour une citoyenneté active' (2020\_09700). La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant correspondant au projet mentionné.

Article 108 : Une subvention d'un montant de 1400 euros est attribuée à l'association AGETA / Curry (89541) pour une action 'Fabrique ta fresque' (2020\_09707)

Article 109 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association BELLEVILLE CITOYENNE (19230) pour une action 'Open Mic - Août 2020' (2020\_09710)

Article 110 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CAUSONS (189199) pour une action 'cours de langues inversées et rencontres interculturelles' (2020\_01876)

Article 111 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LA FABRIQUE DES PETITS HASARDS (11246) pour une action '5 installations performance autour de Ce qui nous reste de Ciel, de Kévin Keiss' (2020\_09728).

Article 112 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CHINOIS DE FRANCE FRANÇAIS DE CHINE (19009) pour une action 'Conforter le rôle des parents non francophones dans la réussite scolaire de leurs enfants' (2020\_01319)

Article 113 : Une subvention d'un montant de 2000 € euros est attribuée à l'association COMPAGNIE L'ENVERS DE L'ART(182460) pour une action 'Théâtre Forums sur les inégalités sociales et le vivre ensemble' (2020\_08597)

Article 114: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association COMPAGNONS BÂTISSEURS (180904) pour une action 'Menuiserie et Espace Public : Expérimentation des usages des habitants de Python Duvernois' (2020\_09690)

Article 115 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association DS URBA(63742) pour une action 'Cité réaménagée, vivre ensemble renouvelé' (2020\_01359)

Article 116 : Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association ESPRIT D'EBENE (93422) pour une action 'Activités et temps partagés pour les familles ' (2020\_09708)

Article 117 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association FANATIKART (165983) pour une action 'résidences d'artistes sur le quartier Cambrai' (2020\_09701)

Article 118 : Une subvention d'un montant de 2000 € euros est attribuée à l'association FRICHTI CONCEPT(15255) pour une action 'La GAB déconfinée' (2020\_09470)

Article 119 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association KASBAH SUR SCÈNE(111742) pour une action 'création et parcourir rythmique et musical' (2020\_09702).La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 120 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LA BANDE Ã GODOT (106661) pour une action 'stages nomades de paroles de théâtre et d'improvisation' (2020\_09703)

Article 121 : Une subvention d'un montant de 3000 € euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE PAR HAS'ARTS(49041) pour une action 'Le bouquin qui bulle / bibli itinérante' (2020\_01953)

Article 122 : Une subvention d'un montant de 1000 € euros est attribuée à l'association LA PETITE ROCKETTE(59841) pour une action 'Ballades à vélo' (2020\_01966). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 123 : Une subvention d'un montant de 1000 € euros est attribuée à l'association LES ATELIERS DES ÉPINETTES (1062) pour une action 'Ateliers sculpture' (2020\_09706)

Article 124 : Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association LES JARDINS NUMÉRIQUES (13732) pour une action 'Atelier photo' (2020\_01647)

Article 125 : Une subvention d'un montant de 2000 € euros est attribuée à l'association LES PARQUES (109581) pour une action 'LES SUPERS DU QUOTIDIEN' (2020\_01081). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 126 : Une subvention d'un montant de 2000 € euros est attribuée à l'association N GAMBART(6881) pour une action '1 pas en avant' (2020\_01743)

Article 127 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association RETOUR VERT LE FUTUR (187448) pour une action 'ateliers participatifs de réparation et de sensibilisation à l'usage du vélo' (2020\_09704)

Article 128 : Une subvention d'un montant de 2000 € euros est attribuée à l'association RSI LA RESSOURCE (5101) pour une action 'culture pour tous' (2020\_04746). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 129 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CLICHES URBAINS (12649) pour une action 'Animation Vidéo (Les JO de Charles Hermite..)' (2020\_09712)

Article 130: Une subvention d'un montant de 2000 € euros est attribuée à l'association TATANE(185433) pour une action 'Tatane - 14ème Arrondissement' (2020\_02151)

Article 131 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ZARTS PROD(12665) pour une action 'Z'ateliers: ateliers hebdomadaires de théâtre pour enfants et adolescents + Sorties hors les murs' (2020\_09705).

Article 132 : Les dépenses correspondantes aux projets s'élèvent au total à 362 000euros et seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, – chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**